

Délibération n° 2016-20 du Comité syndical du Vendredi 24 Juin 2016

MISE EN PLACE DE LA GOUVERNANCE POUR L'ELABORATION D'UNE CHARTE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE CONSTITUTION DES COMITÉS DE PILOTAGE ET DES ÉLUS

L'an deux mil seize le vingt quatre juin à quatorze heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE la Garrigue - n°5 rue de la Lucques - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 13 juin 2016.

Etaient présents ou représentés :	Olivier BRUN (représenté par Jean COSTES), Claude CARCELLER, Bernard FABREGUETTES, Joëlle GOUDAL, Audrey GUERIN (représentée par Berthe BARRE), Jean-Claude LACROIX (représenté par Laurent DUPONT), Jean-Noël MALAN, Nicole MORERE, Patrick MOROY (représenté par Rose-Marie VERDEJO), Marie-Pierre PONS, Yolande PRULHIÈRE, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Michel SAINTPIERRE, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Louis VILLARET.
Absents ou excusés :	Sébastien ANDRAL, Christian BILHAC, Marie-Christine BOUSQUET, Denis MALLET, Alain CHALAGUIER, Jacky GALABRUN, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Patrick LAMBOLEZ, Gaëlle LEVEQUE, Béatrice NEGRIER, Marie PASSIEUX, Claude REVEL
Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 17	

A l'issue de la concertation sur les orientations et les actions du Plan Climat (PCET), la volonté de mener une politique de planification énergétique locale a été posée, dont la question du bois énergie. La Commission agriculture du 01 juin 2015 a discuté de l'opportunité d'engager une Charte Forestière de Territoire.

La Charte Forestière de Territoire est un moyen concret de mettre en œuvre sur un territoire une politique forestière globale au travers d'un programme d'actions pluriannuel où les enjeux économiques, sociologiques et environnementaux de la forêt sont considérés. Depuis sa création au travers de la Loi d'Orientation sur la forêt n° 2001-602 du 9 juillet 2001, cet outil a été adopté par plus de 100 territoires en France.

Les critères de bonne gouvernance de l'élaboration d'une CFT proposé par *le schéma régional de fonctionnement des CFT* comprennent la mise en place de comités de suivi : un comité des élus et un comité de pilotage. C'est pourquoi nous portons à délibération la constitution de ces comités afin de suivre l'élaboration de ce document et d'en orienter et valider les différentes phases.

Il est donc proposé d'une part de constituer le Comité des élus de la Charte forestière du Cœur d'Hérault composé de 9 élus issus à parité des trois Communauté de communes du Cœur d'Hérault. Ce comité des élus aura la charge de suivre l'élaboration de la Charte forestière et d'en faire le lien avec leurs Conseils communautaires respectifs.

Il est proposé d'autre part de constituer le Comité de pilotage de la Charte forestière composé des élus déjà inscrits dans les Commissions « Agriculture » et à « Aménagement durable du territoire » du SYDEL Pays Cœur d'Hérault, afin d'avoir une représentation adéquate dans la mise en place de la CFT. Par ailleurs, tout élu concerné par cette question peut se porter volontaire pour s'inscrire au sein de ce Comité de pilotage.

Afin d'associer tous les partenaires concernés par cette thématique, Il est proposé de renforcer le Comité de pilotage par des représentants des différents acteurs de la filière, c'est-à-dire :

- Un représentant du Centre national de la propriété forestière du Languedoc-Roussillon
- Un représentant des Communes Forestières de l'Hérault
- Un représentant de la Chambre d'Agriculture

- Un représentant de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt du Languedoc-Roussillon et/ ou de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- Un représentant de l'ONF
- Un représentant des propriétaires Forestiers Privés
- Un représentant de l'association régionale des professionnels du bois ARFOBOIS
- Un représentant de la Fédération Départementale des Chasseurs
- Un représentant du Conseil Régional
- Un représentant du Conseil Départemental de l'Hérault
- Un représentant du Conseil de développement du SYDEL
- ...

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ De voter la constitution d'un Comité des élus et d'un Comité de pilotage pour la Charte forestière Territoriale du Cœur d'Hérault, Présidé par le Président du SYDEL, Monsieur Louis Villaret.
- ✓ De solliciter chaque communauté de Communes afin qu'elles désignent 3 élus référents afin de siéger au Comité des élus.
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire, et notamment à poser la candidature du Cœur d'Hérault à l'appel à projet régional "16.7 Ingénierie territoriale : développement des espaces agricoles, forestiers et ruraux et gestion de la ressources en eau - Chartes Forestières de Territoire".

Clermont l'Hérault, le 27 juin 2016

Le Président certifie sous sa responsabilité

La présente délibération exécutoire le 27 juin 2016

Publiée le 27 juin 2016
Transmise le 27 juin 2016

Le Président du Syndicat



Louis VILLARET